

CHRONIQUE MARIALE INTERNATIONALE

Rome et Lourdes

De retour de Rome, l'automne dernier, Mgr Schoepfer, évêque de Tarbes et de Lourdes, recevait de Sa Sainteté Benoit XV une splendide photographie avec les lignes suivantes :

"A Notre Vén. Frère François-Xavier Schoepfer, évêque de Tarbes et de Lourdes, Nous donnons de grand cœur la Bénédiction Apostolique, à la condition qu'il n'oublie pas de Nous mettre aux pieds de la Sainte Vierge, dans la grotte de Lourdes. Le Pape même ne peut pas faire ce qu'un simple archevêque de Bologne a fait dans des jours inoubliables; mais il compte sur le dévouement de Mgr Schoepfer pour ne pas douter qu'aux pieds de la Sainte Vierge il sera bien remplacé."

O-O-O

En janvier dernier, le même évêque promulgait aussi un décret papal autorisant, sur le territoire de la ville de Lourdes, l'addition des mots *in apparitione Beatae Mariae Immaculatae* à la préface de la messe du 11 février. Privilège précieux !

O-O-O

En même temps Rome accordait au siège épiscopal de Tarbes et de Lourdes l'insigne privilège du pallium, à l'occasion du 60e anniversaire de l'Apparition.

"Depuis le jour", lissons-nous dans la bulle apostolique, "où l'Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, s'est montrée sur les bords du Gave en d'admirables apparitions, et a été pour ce motif appelée par le peuple chrétien l'Immaculée de Lourdes, les trésors des grâces célestes se sont, sous nos yeux, répandus sur tout l'univers avec une merveilleuse abondance.

Par suite, le nom de la petite ville de Lourdes, jusque-là presque inconnue, est devenu partout populaire et a acquis une renommée égale à la gloire des cités les plus célèbres. D'autre part, le temple qui, à la demande de la Vierge Immaculée elle-même, a été élevé